



# La Clis de Valdi : les questions de Barrage et l'accident du four

**Clis Valdi** (Commission d'information et de surveillance) du lundi 19 mars 2007.

## 1) Problèmes

### air/fumées/odeurs

- Plusieurs riverains nous ont signalé et photographié des fumées, des odeurs et des poussières irritantes et âcres

## 2) Problème du bruit

Des progrès, toutefois : les « normes » sont-elles enfin respectées quand tout fonctionne?

Sans Barrage les nouveaux concasseurs seraient-ils enfermés ?

**La réponse à nos questions : les systèmes installés devraient assurer la suppression de ces problèmes. Chacun peut apprécier... Pousières irritantes bruits et surtout le fonctionnement du four de fusion de l'usine bien maîtrisé?**

Le ronflement reste permanent, nuit et jour. Pas question de manger avec des

invités dehors ou d'ouvrir les fenêtres la nuit.

## 3) Problèmes de circulation

- Au démarrage de Valdi il y avait l'engagement d'utiliser le réseau ferroviaire

Barrage propose d'arriver à imposer le fret ferroviaire. Tout le monde y gagnerait même la planète

- Les camions de très gros tonnage sont de plus en plus nombreux, et la rue Maryse Bastié est défoncée. Une déviation est indispensable.

## 4) Les riverains souhaitent la publication des risques sanitaires.

## 5) Ils souhaitent être informés rapidement des précautions à prendre en cas d'incident ou d'accident. (alarme sonore ?...)

## 6) Ils souhaitent que les responsabilités des nuisances soient bien définies entre FCP et Valdi. Il faut une Clis FCP. La mise en place de la Clis FCP est de la responsabilité de la mairie du Palais sur Vienne, qui pour l'instant n'en comprend pas la nécessité.

## 7) Problème de l'eau : Comment expliquer que, malgré les travaux réalisés, le ruisseau du du Palais soit toujours « un ruisseau mort »

Barrage va faire de cette question une grande action en septembre

## ***Accident sur le four de fusion***

Lundi 23 avril 18h30, ciel dégagé, température estivale, .....sauf sur Le Palais! Nuage inquiétant, épais, âcre, acide et pestilentiel sur Les Rivailles/ La CGEP et Le Poueix? Et oui les z'amis, contrairement à tous les engagements, promesses rassurantes, (persiflages à notre égard) et tous les écrits se voulant rassurants, que tout allait bien chez nous. Mais voilà le four de l'usine Valdi vient à nouveau de "péter" et s'est percé dans sa partie supérieure, laissant passer du laitier/métal en fusion (environ 1500°), la mairie semblait très embarrassée par la situation, ne pensant pas que cela puisse se reproduire et semblait s'inquiéter de la quantité de " fûts spéciaux" stockés sur place! On croit rêver **une autorisation de 30000 tonnes de stockage sur site a été autorisée.**

## ***Le matin du 03 mai 2007, Barrage est reçu par la direction de VALDI***

D'après la direction, ce qui n'a pas marché est simple, « c'est la prévention de l'alerte de l'usure des briques réfractaires à l'intérieur du four qui n'a pas fonctionné provoquant le percement du four, **incident pouvant survenir sur ce type d'installation** », **propos plutôt préoccupant** quand l'on sait qu'à proximité immédiate du four, à l'air libre, sont stockés des centaines de fûts avec des étiquettes: produit inflammable, dangereux, risque d'explosion... ) **Nous avons suggéré** la tenue d'une réunion publique avec la participation de la direction de VALDI, de la municipalité, des riverains et population. Le soir même Barrage organisait une réunion exceptionnelle ouverte au public. Un communiqué de presse était expédié aux journaux, dès le lendemain, par Barrage.

## ***Le 14 mai Valdi/la municipalité organisaient***

avec la participation massive de membres de Barrage cette réunion publique à la salle des fêtes :Les responsables de la direction de VALDI justifiaient ce qu'ils présentaient comme un simple incident, commentaient mais sans les communiquer les premières conclusions des experts et répondaient aux questions du public. Pour eux rien de bien préoccupant

Nombreux sont les Palaisiens qui ont rejoint Barrage, mais les dossiers montrent qu'il faut encore peser davantage. n'hésitez pas à aider l'association ou à la rejoindre..

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Email.....

Adhésion : ..... 7 € Soutien financier ..... € (chèque à Barrage)

Si vous voulez participer ou faire des suggestions Ecrire à: **BARRAGE : 63**

**route des Bardys 87410 Le Palais sur Vienne**

Responsable de publication Yvan Tricart

IPNS

## ***Le 23 mai 2007, nous étions informés « fortuitement » du redémarrage du four...***

suite à une simple lettre d'autorisation du Préfet n'ayant aucune valeur contraignante

## **Valdi : l'accident aurait pu être évité - un rapport accablant de la DRIRE**

**Le 26 juin soit 4 semaines après le redémarrage du four de Valdi , un arrêté préfectoral complémentaire autorisait après coup la société VALDI à remettre en route le four de fusion" ...**

Le rapport de l'inspection des installations classées de la DRIRE parle bien "d'accident", et relève que **VALDI n'a pas respecté les prescriptions de l'arrêté d'autorisation** en ce qui concerne le suivi de l'évolution des courbes de températures : " *En résumé, au niveau de la conduite du four, la société VALDI ne s'est pas dotée d'outils d'analyses pertinents pour le contrôle de l'usure des réfractaires.*

*Une analyse des courbes de température aurait sans doute permis à VALDI de relever l'information d'augmentation de la température près de la zone de percée"* (rapport ICPE)

Autrement dit, non seulement **il ne s'agit pas d'un incident habituel dans ce genre d'installation**, mais en plus **cet accident aurait pu être évité si VALDI avait respecté son arrêté d'autorisation** " *L'analyse des courbes de température aurait pu pourtant alerter l'exploitant sur une montée rapide du thermocouple n°5 qui n'avait pas subi de défaillance particulière pendant les mois précédents* " .

Et pour couronner le tout, **l'accident a eu lieu à cause d'un mauvais suivi de l'état de l'usure** :

" *L'usure est clairement liée à la maîtrise insuffisante du procédé : mesures de températures peu fiables et mal interprétées, évaluation erronée de l'état d'usure résultant du cumul des opérations de fusion depuis le début du cycle de production* " .

Comble du mépris envers les riverains le four a été remis en fonction par simple courrier du Préfet demandant un respect des préconisations de l'ICPE. Cet état de fait est légalisé par la suite par la prise de l'arrêté complémentaire du 26 juin.

Il nous faut nous interroger sur cette pratique : autoriser la reprise par courrier à l'entreprise, cela permet de tenir les associations de riverains dans l'ignorance des préconisations, exigences ou garanties supplémentaires.

Spontanément inflammable



Ces centaines de fûts devraient être dans un hangar protégé

### **Barrage avait raison**

Si nous avons pu constater les investissements réalisés par VALDI afin de limiter ses rejets atmosphériques et divers polluants et pour réduire le bruit, nous étions bien en droit de nous interroger sur d'autres points :

\_ Les préconisations de sécurité recommandées après le 1<sup>er</sup> accident n'ont pas permis d'éviter le second ! Nous nous interrogeons sur les conditions d'utilisation du four. (usure anormale des briques/ température élevée 1500° et +/- mauvaise interprétation des systèmes d'alertes préventives). Nous n'avons rien inventé!.

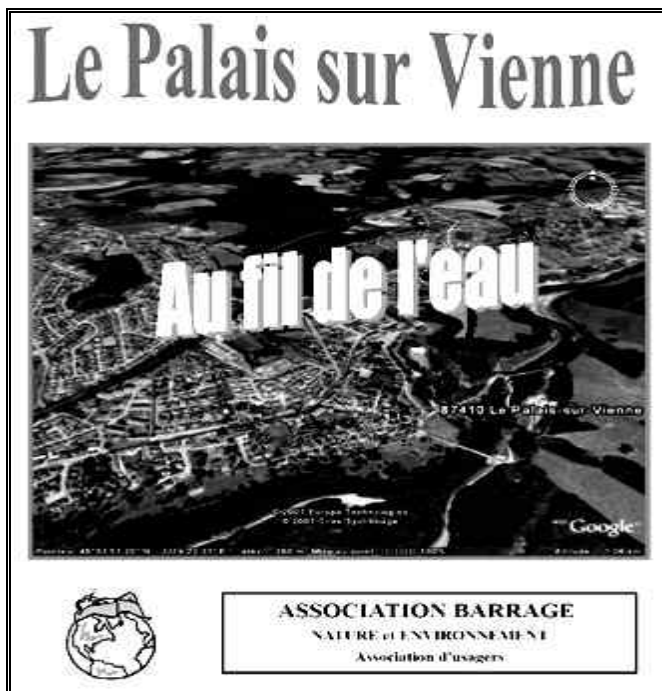
**Aujourd'hui le rapport des inspecteurs des installations classées nous donne raison et c'est grave !**

Il n'est pas permis de jouer les « apprentis sorciers » en utilisant de telles technologies, si les précautions et recommandations de base ne sont pas scrupuleusement respectées lors des mises en œuvre de fonctionnement. Depuis le démarrage de Valdi il y a 7 ans, elles auraient dû être appliquées et les contrôles des organismes officiels certificateurs avaient le temps de veiller à leur respect. Est-il raisonnable, voir responsable de laisser courir de telles prises de risques à son personnel, aux riverains et population exposés ?

**La rentabilité de l'usine vaut-elle ce prix?**

## Ruisseau du Palais :

Barrage a édité une brochure complète et précise « Le Palais au fil de l'eau » d'une dizaine de pages avec des photos explicites retraçant point par point et par le détail les diverses sources de pollution et leurs répercussions sur les ruisseaux/ rigoles/ zones humides et cours d'eau.



Ce dossier a été transmis à 17 organismes, collectivités, associations et institutions administratives. Le Conseil Régional intéressé nous a contacté et semble vouloir prendre en compte ce dossier dans le schéma d'aménagement de la vallée de la Vienne (SAGE)

Limoges Métropole, en partenariat avec l'agence de l'Eau Loire Bretagne veut mettre en place des contrats restauration entretien sur les cours d'eau, une délégation de Barrage comprenant jp.Chauffier, jp.Samie et Y.Tricart a été reçue par Limoges Métropole pour que le " Ruisseau du Palais" "la petite Mazelle" et le "Cussou " soient pris en compte dans le cadre de l'étude des contrats . Nous avons pu montrer que sur le Ruisseau du Palais et le Cussou 4 points noirs étaient bien définis : la décharge de la CGEP, les rejets d'Imérys, la décharge de la commune du Palais et la décharge de BTP au Mas-Levrault , nous connaissons les pollueurs, on peut rapidement améliorer la situation .

Déjà quelques avancées: l'analyse de l'eau du Ruisseau obtenue par Barrage a permis de déclencher des travaux de dépollution CGEP et Imérys .On nous signale que quelques poissons se sont aventurés dans notre ruisseau...

## Wattelez Enfin ça bouge

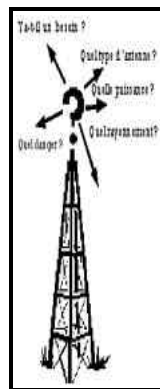
Après une 1ère bataille juridique gagnée par la famille wattelez au Conseil d'état qui avait été déclarée non responsable des milliers de tonnes de pneus abandonnés sur les berges de la Vienne, (toute la fortune de Wattelez vient de l'exploitation du caoutchouc recyclé pour refaire des pneus, même pendant la 2ème guerre), la municipalité du Palais vient de relancer une procédure , un arrêté municipal somme Wattelez de dépolluer le site d'ici"le 31 juillet 2007". Cette date nous paraît irréaliste mais nous sommes prêts à appuyer toute démarche même en justice avec le soutien par pétition des Palaisiens si nécessaire.

**sentiers de randonnées** Depuis quelques années Barrage est demandeur et a proposé ses services à plusieurs reprises, avec l'aide de nombreuses personnes qui nous sollicitent et nous interrogent régulièrement, au sujet des sentiers de randonnées qui jalonnent la commune et ses environs. Un nouveau « PDIPR » (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées) est en cours d'élaboration. Au niveau régional, des aides et budgets peuvent nous être apportés concernant les conseils et techniques de balisage, les formations, le matériel etc.... Ne serait-ce pas le moment opportun pour réhabiliter, rouvrir, réaménager et baliser (normes FFRP) ces chemins? Voici un moyen efficace de mieux faire connaître, développer et valoriser notre espace communal riche et varié, fréquenté par de nombreux promeneurs/marcheurs, cavaliers ou « vététistes ».

Un travail commun avec la commission environnement de la municipalité permettrait de dépasser le stade de projet, y compris avec la participation d'autres associations.

## Antennes: info : Robin des Toits

**La mairie de Pantin** a osé appliquer le principe de précaution en matière de téléphonie mobile. 1ère en France ...



Depuis 2002, la France, applique des normes effarantes de rayonnements d'exposition du public décidées par les opérateurs de téléphonie mobile. Ces normes sont contestées partout par des scientifiques indépendants. Tous sont tombés d'accord sur 0.6V/m comme seuil d'exposition maximale garant de la Santé Publique. A 0.6V/m la téléphonie mobile fonctionne.

**A Pantin : la mairie** engage le bras de fer exige une Charte avec un seuil d'exposition maximale à 0.6V/m et devant le refus des opérateurs retire toutes les autorisations d'installation des antennes relais, les antennes sont démontées. **Conclusion** : le courage politique n'est pas coté en Bourse, c'est une denrée trop rare !

**Au Palais:** Nous avons mesuré les rayonnements : les immeubles de la cité des Acacias et la rue P Brossolette subissent un rayonnement de 2 à 3V/m les Rivailles et PuyNeige de 1 à 2 V/m

Nous faisons circuler la pétition nationale pour exiger le respect de la norme de 0,6 V/m et l'adoption d'une nouvelle réglementation à l'Assemblée nationale. Faites lui bon accueil, signez la et faites la signer....